

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
13/09/2022

Dossier complet le :
13/09/2022

N° d'enregistrement :
F09322P0277

1. Intitulé du projet

Construction d'un nouveau bâtiment d'accueil, services administratifs et garage - Circuit de karting à la Sarrée - LE BAR SUR LOUP (06)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale FUN KART

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale CHADEAU Gérard

RCS / SIRET 3347944900010 Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44°d) Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	* Construction d'un bâtiment d'accueil, administratif et garage sur le site existant : aménagement associé à l'activité sportive de karting. *L'exploitation a fait l'objet d'un renouvellement d'homologation en 2022 au titre des ICPE.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en :

- l'enlèvement des structures légères existantes (type algeco) utilisées pour l'accueil, le stockage et les ateliers liés à l'activité de karting,
- la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place de l'emplacement des structures existantes (structures mobiles),
- l'aménagement des réseaux (électricité, AEP, EU et EP)

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond aux besoins de l'activité en améliorant les conditions d'accueil du public mais également de travail des personnes administratives et techniques.

Un hangar de garage est également compris dans le bâtiment.

Le nouveau bâtiment présente une meilleure insertion de la construction dans son environnement. En effet, cette insertion architecturale correspond à l'univers du karting tout en préservant le paysage sur le plateau de la Sarrée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases :

- Enlèvement des structures mobiles et légères existantes,
- Terrassement et aménagement des fondations et des sous-sol,
- Construction du bâtiment,
- Aménagement des ouvrages de gestion des eaux pluviales (aires de drainage dans le sol).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la mise en service des bâtiments, les usagers (personnels et clients) pourront accéder au bâtiment et se déplacer dans les zones dédiées autour du bâtiment comme cela est le cas aujourd'hui.

Les conditions hydrauliques seront améliorées dans la mesure où des ouvrages de collecte et d'infiltration permettront une meilleure gestion à la parcelle des eaux pluviales en limitant les incidences liées aux risques d'inondation à l'aval du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire :

Le projet correspond à la construction d'un bâtiment de 395 m² d'emprise au sol avec un étage occupant environ les 3/4 de cette surface.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
(1) Superficie de l'emprise au sol :	(1) 395 m ²
(2) Surface de plancher :	(2) 430 m ²
(3) Etage :	(3) 1 étage
(4) Infiltration des eaux pluviales (zone de drainage)	(4) 150 m ²
(5) Surface de la parcelle (unité foncière) :	(5) 10,1 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune du BAR SUR LOUP (Alpes Maritimes)
Plateau de la Sarrée, route de Gourdon

Parcelles concernées :
Section A n° 124,125,126,161
Section B n° 2,3,4,530

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 5 7 ' 3 6 " 59 Lat. 4 3 ° 4 1 ' 2 2 " 01

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

LE BAR SUR LOUP

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plateau de la Sarrée se situe intégralement au sein du PNR Préalpes d'Azur.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par : * un PPR incendie de forêt * un PPR inondation (lié au Loup et ses affluent) * un PPR mouvements de terrain
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parcours de karting se situe à une centaine de mètres en amont d'une usine (MANE&FILS) présentant un site de stockage et de fabrication de produits (savon, parfum...)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des sites Natura 2000, et à : * 2,1 km de la ZSC Rivière et gorges du Loup (FR9301571) * 2,1 km de la ZPS Préalpes de Grasse (FR9312002)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La circuit de karting se situe en dehors mais en limite du site classé du plateau de Calern et de Caussols.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de récupérer les eaux de toiture et de les gérer à la parcelle avec un système d'infiltration des eaux (aire de drainage).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de réaliser des déblais pour les terrassements liés aux fondations du bâtiment. Les déblais seront réutilisés sur la parcelle pour aménager les abords de la zone construite.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du bâtiment se situe intégralement dans un milieu anthropisé existant qui se compose de structures mobiles et de revêtements imperméables.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De part l'aire d'étude du projet, l'emprise de la construction et sa localisation lointaine des sites Natura 2000, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les habitats et espèces communautaires.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein d'une zone urbaine n'ayant pas un intérêt écologique au vu de l'absence de végétation et de milieu naturel sur l'emprise du projet. Cette zone est classée en AUL au PLU et s'inscrit dans un périmètre d'OAP à vocation d'activités de loisir.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe : -à proximité d'une installation classée en SEVESO 3 (MANE&FILS), Il s'inscrit également dans un périmètre d'activité classée ICPE (enregistrement) au titre de l'activité de karting et d'atelier mécanique des engins à moteur.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe : -en zone bleue B1a-Zone de danger modéré à prescriptions particulières
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de circuit de karting existant déjà, la construction d'un bâtiment n'indura pas de trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet en phase chantier engendrera des nuisances pour les riverains en période diurne. Après exploitation, le secteur étant déjà impacté par les nuisances sonores liées à l'activité de karting, le projet n'aura pas d'impact significatif supplémentaire sur l'ambiance acoustique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les aménagements aux abords du bâtiment seront équipés de sources lumineuses éclairant les sols pour des raisons de sécurité du public.</p> <p>Il n'y aura pas d'incidence notable sur la qualité de la trame noire qui est en faveur de la faune nocturne.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau communal et traitées dans le réseau existant communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet comprend un parti d'aménagement architectural s'intégrant parfaitement dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction du bâtiment est liée à l'activité existante qui restera inchangée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Consultation du site de la DREAL PACA - Avis de l'Autorité Environnementale le 12/09/2022 :

-Renouvellement de la demande d'autorisation d'exploiter de la Carrière de la SEC sur Le Bar sur loup et Gourdon (2015) : des mesures appropriées ont été mises en oeuvre de manière à éviter et réduire les effets sur l'environnement et la biodiversité. Les milieux sur ce secteur sont différents de ceux présents au niveau du circuit de karting et en particulier au niveau de l'emprise du futur bâtiment (milieu exclusivement anthropisé).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet n'induit pas d'incidence notable sur l'environnement. Aucune mesure particulière ne sera nécessairement mise en oeuvre dans le cadre des travaux de construction du bâtiment.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'occupation des sols actuels à caractère urbain, au vu de la prise en compte des risques naturels (incendie de forêt), au vu des nuisances prévisionnelles limitées en phase chantier, au vu de l'intégration architecturale du projet, au vu des mesures de gestion des eaux au travers l'infiltration des eaux pluviales provenant des surfaces imperméabilisées=> il nous semble que le projet n'est pas soumis à étude d'impact car il prend en compte l'ensemble des enjeux environnementaux sans induire d'effet notable sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Liste des annexes supplémentaires :

-annexe 7 - Jeux de cartes sur les enjeux environnementaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Bar sur Loup

le, 12/09/2022

Signature



en cliquant sur le cadre ci-dessus